

Récapitulatif des résultats de vos indicateurs

Année au titre de laquelle les indicateurs sont calculés

2021

Période de référence

Date de début

01/01/2021

Date de fin

31/12/2021

Tranche d'effectifs de l'entreprise ou de l'UES

50 à 250

Nombre de salariés pris en compte pour le calcul de l'index

56

Index égalité femmes-hommes
 Votre résultat total est **94/100**.
 94 points sur un maximum de 100 pouvant être obtenus.

INDICATEUR ÉCART DE RÉMUNÉRATION ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	écart de rémunération par csp (avant seuil de pertinence)			
	moins de 30 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 ans et plus
ouvriers	nc	nc	nc	nc
employés	5,1%	10,4%	nc	nc
techniciens et agents de maîtrise	nc	nc	nc	nc
ingénieurs et cadres	17,9%	11,9%	nc	nc

vos résultat final est **6%**
 écart favorable aux hommes

vos note obtenue est **34/40**

INDICATEUR ÉCART DE TAUX D'AUGMENTATIONS ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

	taux d'augmentation	
	femmes	hommes
taux de salariés augmentés	66,7%	74,3%

vos résultat en nombre équivalent de salariés* est **1.6**
 écart favorable aux hommes

vos note obtenue est **35/35**

vos résultat en pourcentage est de 7,6%, la note obtenue est de 15/35
 cette note n'a pas été retenue dans le calcul de votre index car elle est la moins favorable

* si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation. les

← Voir toute l'aide

Aid

Résultat

🔍 Cherchez par mot cle

L'essentiel

 Les entreprises doivent présenter leurs résultats au Ministère [formulaire en ligne](#). Toutes les informations nécessaires se trouvent sur ce site.

 L'index doit être publié sur le site internet de l'entreprise déclarante. Les résultats doivent être communiqués au CSE.

 Si l'entreprise obtient un résultat inférieur à 75 points de l'index, elle devra mettre en œuvre un plan d'action de correction. Les mesures prises se doivent d'être :
 • dans le cadre de la loi sur l'égalité professionnelle
 • ou à défaut d'accord unilatéral de l'entreprise, consultation du comité d'établissement. Cette mesure doit être déposée auprès de la Direccte. Elle pourra donner lieu à un plan d'action devant l'inspecteur de l'égalité professionnelle.

Comment est-ce

Les questions récurrentes

Faut-il publier uniquement l'index ou tous les indicateurs ?

Sur quel site internet l'entreprise doit-elle publier son index ?

